

Mécénat d'entreprise

*pour l'environnement et le
développement durable*

propos introductifs

Assises régionales de l'éducation à
l'environnement et au développement durable

17 novembre 2016

Isabelle Gergon

DEAL Guyane
Service Pilotage Stratégie du Développement Durable

Présent
pour
l'avenir



Mécénat d'entreprise

- 1- qu'est-ce que le mécénat ?
- 2- et le mécénat pour l'environnement ?
- 3- quels sont les avantages et contreparties ?
- 4- quelques chiffres

1- qu'est-ce que le mécénat ?

Un soutien apporté par une entreprise ou un particulier à une action ou activité d'intérêt général, défini par l'article 238 bis du Code général des impôts.

Comment ?

- Directement, par un soutien financier ou en nature (don d'un bien, mise à disposition de matériels, de locaux ou de compétences...etc)
- Indirectement, au travers d'une structure intermédiaire (associations, fonds de dotation...etc).

Qui peut recevoir les dons ?

- Les organismes ou œuvres d'intérêt général (notamment les associations...)
- Les fondations ou associations RUP, fondations universitaires, fondations d'entreprises, les fonds de dotations
- L'État et ses établissements publics, les collectivités locales
- Les sociétés ou organismes publics ou privés agréés de recherche
- Les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés agréés

2- et le mécénat pour l'environnement ?

Domaines d'activité éligibles au mécénat

- Philantropie
- Education
- Social
- Sciences
- Humanitaire
- Sports
- Famille
- Culture
- Patrimoine artistique
- **Défense de l'environnement**
- Diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques française

2- et le mécénat pour l'environnement ?

Diffusion de la
connaissance, la
recherche

Soutien à des acquisitions de
terrains, à l'entretien des sites

Sauvegarde de la
biodiversité

Lutte contre les
pollutions, les nuisances

Amélioration du cadre de vie
en milieu urbain ou rural

Protection des milieux et des
équilibres naturels

Prévention des risques
naturels et
technologiques

Actions de croisement
culture /social

3- quels sont les avantages / contreparties ?

Pour le bénéficiaire du don ?

- Disposer de ressources supplémentaires pour mener des actions
- Toucher un autre public au travers des salariés
- Aucune contrepartie publicitaire contractuelle ou disproportionnée

Pour le donateur ?

- S'investir dans une mission citoyenne, impliquer ses salariés
- Renforcer son ancrage local, créer de nouveaux réseaux
- Avantage fiscal : défiscalisation à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires

Mécénat ou parrainage ?

- Mécénat => don bénéficiant d'un avantage fiscal
- Parrainage => opération de publicité imposable



4- quelques chiffres - mécénat environnement

Source : ADMICAL – année 2015

- 200 M€ en 2015 (84 M€ en 2014), soit 6 % du budget mécénat
- la moitié des mécènes sont des grandes entreprises, un quart sont des TPE
- 66 % des mécènes le sont depuis plus de 4 ans
- domaines d'intervention privilégiés :
 - N° 1 : biodiversité, protection et restauration des espaces naturels
 - N°2 : diffusion de la connaissance environnement et DD
 - N°3 : déchets
 - N°4 : énergie / croisement environnement et solidarité
- 61% des mécènes soutiennent des projets de proximité
- 68 % des actions de mécénat sont au bénéfice des associations

4- quelques chiffres - mécénat environnement

Source : ADMICAL – année 2015 -
<http://www.admical.org>

- Et en Guyane ?
 - Pas de statistiques
 - Lancement d'une enquête par la DEAL en 2017
 - Intégration des entreprises dans la préparation de la semaine européenne du DD 2017

Merci de votre attention

